

FAITS DIVERS

« Cette femme a cru mourir »

Braquée par Christophe Néant, trentenaire en errance, et touchée à bout portant par le projectile d'un pistolet à billes, une contrôleuse principale du Trésor public a cru vivre ses derniers instants, mardi après-midi, à Saint-Dizier. Présenté devant le tribunal correctionnel, le prévenu a été remis en liberté.



Les faits ont eu lieu mardi au Centre des finances publiques, à Saint-Dizier. (Photo : Nicolas Frisé)

La victime a cru vivre ses dernières heures. Mise en joue par Christophe Néant, une contrôleuse principale du Trésor public s'en sera sortie légèrement blessée, une bille tirée à bout portant manquant de toucher un des globes oculaires d'une fonctionnaire profondément traumatisée par un scène d'une rare violence.

Après avoir pris la fuite armée au poing, Christophe Néant aura finalement été interpellé par les personnels du commissariat de Saint-Dizier.

Placé sous les verrous par le juge des libertés et de la détention, Christophe Néant a été présenté en comparution immédiate, hier après-midi. Le prévenu a décidé de faire valoir son droit à disposer d'un délai afin de préparer sa défense. Les débats ont alors été axés sur un éventuel maintien en détention d'un homme en errance, l'examen des faits étant renvoyé au 13 octobre.

L'étude de la personnalité du prévenu a mis en évidence un parcours des plus chaotiques. Bachelier et titulaire d'un diplôme universitaire technologique (DUT), le trentenaire a notamment occupé des postes de consultant et d'analyste-programmeur. Ces réussites s'opposent aux réalités d'un demandeur d'emploi résigné à suivre une formation de carrelleur pour réintégrer le monde du travail. Souffrant d'évidents problèmes d'ordre psychologique, Christophe Néant a progressivement perdu pied. Hospitalisé pendant plusieurs semaines et « épisodiement » sous traitement, le prévenu a sombré dans l'inconscience suite à la réception d'un commandement à payer lui notifiant la saisie sur compte d'une somme de 140 € correspondant à un non paiement de la contri-

but ion à l'audiovisuel public.

« Profil inquiétant »

Représentant l'agent judiciaire du Trésor et la fonctionnaire violentée, M^{me} Michel a fait état du profond traumatisme subi par la victime et la violence d'un impact de la bille ayant entraîné une incapacité totale de travail de cinq jours. « Une bille tirée en plein visage à bout portant, ça se sent, a souligné l'avocat. Cette agression a eu un impact psychologique évident et j'imagine mal cette dame retourner au travail en craignant de recroiser le prévenu. Il est primordial de préserver les intérêts de la victime. »

« Cet objet n'est pas une arme » Scellés en mains, Me Tribolet a tenu à présenter l'arme factice et la bille venue s'écraser sur le visage de la victime. « Je compte d'une comparaison programmée le 17 octobre, Christophe Néant devra respecter diverses obligations. Aux interdictions de se rendre dans les services du Trésor et d'entrer en relation avec la victime s'ajoutent une obligation de soins et un pointage bi-hebdomadaire au commissariat de Saint-Dizier.

« Cet objet n'est pas une arme » Scellés en mains, Me Tribolet a tenu à présenter l'arme factice et la bille venue s'écraser sur le visage de la victime. « Je compte d'une comparaison programmée le 17 octobre, Christophe Néant devra respecter diverses obligations. Aux interdictions de se rendre dans les services du Trésor et d'entrer en relation avec la victime s'ajoutent une obligation de soins et un pointage bi-hebdomadaire au commissariat de Saint-Dizier.

Thomas Bouguelliane

« Je n'arrive pas à comprendre »

Interrogé par le juge Thil quant à la survenance de « faits graves » passibles d'une peine de cinq ans de prison, le prévenu a fait état de ses remords. « Je n'arrive pas à comprendre comme j'ai pu en arriver là, a souligné Christophe Néant. Je regrette profondément mes actes et je me mets à la place de la victime. Je ne comprends pas ce qui a pu se passer. J'en ai ras le bol de ne pas pouvoir m'en sortir et de ne pas avoir une vie normale. J'ai eu le temps de réfléchir à ce que j'ai fait et je ne peux plus continuer comme ça. Dans ma tête, c'était un jeu et je ne pensais pas faire autant de mal. »

« La détérioration des conditions de travail ! »

Suite à l'agression dont a été victime cet agent, Rachel Saigneaux, secrétaire départementale Force ouvrière pour la direction générale des Finances publiques, explique que les conditions de travail de ces personnels ne cessent de se dégrader. « Les insultes, les agressions deviennent récurrentes. Deux

agressions verbales ont eu lieu récemment à Chaumont », déplore la responsable syndicale qui veut alerter l'opinion publique sur cet état de fait et qui dit que les alertes signifiées à la hiérarchie n'ont pas été prises en considération. « C'est un combat national », explique Rachel Saigneaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Morsure

Les agents de La Poste sont au quotidien confrontés à la menace de chiens. En poste dans le secteur de Montier-en-Der, une factrice a essuyé une violente attaque en septembre 2009. Condamnée à une coquette amende, la propriétaire du quadrupède devra s'acquitter d'importants dommages et intérêts.

auraient pu être les conséquences si ce chien s'était attaqué à un enfant. »

« Dououreuses morsures »

« Cette affaire est banale, hélas trop banale, beaucoup de personnes se plaignent du comportement de certains chiens », a souligné le juge Thil avant de laisser la parole à Me Renoux, en charge de la défense de la victime. « Ma cliente n'a pas tenté d'entrer dans la cour, elle est restée à l'extérieur de la propriété. Les morsures ont été très douloureuses et Madame a été affectée et très choquée suite à cette attaque », a souligné l'avocate avant de solliciter 500 € en

De plus en plus fréquentes malgré une législation imposant faibles et muselières, les attaques de chiens marquent les esprits. Les personnels de La Poste en charge de la distribution du courrier sont particulièrement exposés.

Ces affaires renvoient à l'attaque survenue le 8 septembre 2009 à Angliès, petite bourgade du pays de Montier-en-Der. En poste depuis 20 ans sur le secteur, une factrice se présente devant une propriété. Après avoir déposé divers courriers dans une boîte aux lettres située à l'extérieur de la cour adjacente à la bâtisse, la postière voit un chien franchir l'en-